

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
**JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date d'affichage : 18 septembre 2026

Objet de la délibération :

### 67. Occupation du domaine public – Parcelle ZB0088 – ACCA de Montmédy

*Le jeudi 17 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.*

**Présents :** M. Yannick ADNET, Mme Pascale AUBOIS, M. Antoine COLLIGNON, Mme Agnès DIDIER, Mme Elisa HARMAND, Mme Apolline HUOT, Mme Anne HUSSON, Mme Bernadette LEBRET, M. Yves LECRIQUE, M. Claude LEONARD, M. Pierre LEONARD, Mme Laurence MARC, M. Jérôme MATHIEU, M. François MERCIER, M. Jonathan MOUGEOT, M. Bernard PIERRE.

**Excusés et représentés par pouvoir :** Mme Marie BOUCHET (a donné procuration à Elisa HARMAND) ; Mme Laurence LHUIRE (a donné procuration à François MERCIER) ; M. Michel LEROY (a donné procuration à Pierre LEONARD)

**Secrétaire de séance :** Mme Elisa HARMAND

**Vu** la demande présentée par l'**ACCA de Montmédy** visant à obtenir l'autorisation d'installer un mobil-home à usage de cabane de chasse sur une parcelle appartenant à la commune ;

**Considérant** que la parcelle cadastrée section **ZB**, n° **0088**, située **Tourne Aux Rules**, peut être mise à disposition sans compromettre son affectation ;

**Considérant** l'intérêt de soutenir les activités de l'Association de chasse participant à la gestion cynégétique du territoire communal ;

**Considérant** qu'il convient de définir les conditions d'occupation de cette parcelle par convention

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir voté par 17 voix favorables et 2 abstentions :

**VALIDE** l'occupation du domaine public par convention de la parcelle ZB0088 à titre gracieux

**VALIDE** le modèle de convention présenté et annexé à la présente délibération

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

**Acte rendu exécutoire**

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,  
le 21 septembre 2026 et publication ou notification  
le 21 septembre 2026

MONTMEDY, le 21 septembre 2026  
LE MAIRE,  
Pierre LEONARD



**Pour extrait certifié conforme,**

MONTMEDY, le 21 septembre 2026  
LE MAIRE,  
Pierre LEONARD

